

**DECISION PORTANT SIGNATURE DES CONTRATS POUR LA
PROGRAMMATION EVENEMENTIELLE DE LA VILLE DE MOISSAC**

Adm N° 2022- 84

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité, pour le service événementiel, de permettre un bon déroulement de la programmation de la saison de septembre à décembre 2022.

DECIDE**ARTICLE 1 – OBJET ET COUT**

Programmation de la saison événementielle de septembre à décembre 2022, pour signatures des contrats :

DATE SPECTACLE	ARTISTES	CACHET	LIEU
11 septembre 2022	Bouche cousue Spectacle "Bouche cousue"	600 €	Hall de Paris
30 septembre 2022 Annule et remplace fête de la musique le 21 juin 2022	Cocktail de luxe	1 000 €	Hall de Paris
15 octobre 2022	Jacques HOGART Conférence		Hall de Paris
16 octobre 2022	RIONZEMBLE "C'est qui qui garde papi" 46 rue Ribaute – 31 650 Saint Orens de Gameville	50% de la Billetterie	Hall de Paris
30 octobre 2022	TAM Théâtre Soirée Pyjama		Hall de Paris
05 novembre 2022	Mathilde LIMAL Folk Song	1 000 €	Hall de Paris

AR Prefecture

082-218201127-20220912-ADM2022_84-AU
Recu le 15/09/2022
Publie le 15/09/2022

12 et 13 décembre 2022	La compagnie Nansouk Le silence des oiseaux « Galdou » 82 190 Miramont de Quercy	2 450 €	Hall de Paris
18 décembre 2022	Encore un tour « Mozart Groupe » 5, rue de Charonne Escalier17 75 011 PARIS	15 825 €	Hall de Paris

ARTICLE 2 - FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 3 - APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 12 Septembre 2022

Le Maire,

Romain LOPEZ

